

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

*Délibération n° DB2012/02*

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

L'an deux mille douze, le premier février, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 25/01/2012

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

**Représentés :** Mme Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS ; Mme Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAYS D'ARGONNE**

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 31 janvier 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'association « Pays d'Argonne » dans les conditions suivantes :

Objet : Organisation du 2<sup>ème</sup> festival « Les Bars Bars » 2012

Subvention forfaitaire attribuée : 200 €

Dépenses éligibles : 33 010 €

Subvention versée dès notification sur présentation d'un RIB

L'association est tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cet évènement avant le 31 octobre 2012.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme, le 2 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET